L'Autorité autorise le rachat de l'enseigne de prêt-à-porter JOTT par la société L Catterton Europe (BA&SH)

Publié le 19 janvier 2021

Le 22 décembre 2020, la société L Catterton Europe a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de prise de contrôle exclusif de la société JOTT.

Les parties à l'opération

La société L Catterton Europe a pour activité la gestion de portefeuille du fonds d'investissement L Catterton, lequel contrôle plusieurs sociétés actives dans le secteur du prêt-à-porter de milieu de gamme. Ce fonds détient notamment la marque BA&SH, qui commercialise des articles de prêt-à-porter de milieu de gamme, des chaussures et accessoires pour femmes *via* un réseau de points de vente en France (boutiques en propre, franchisés, corners) et *via* son site de vente en ligne.

Le groupe JOTT est actif dans le secteur de la vente au détail d'articles de pre t-a -porter de milieu de gamme, d'accessoires et de chaussures pour hommes et femmes, sous la marque du même nom. Elle commercialise ses produits *via* un réseau de 85 points de vente physique, au travers de magasins exploités en propre et de magasins franchisés, et *via* son site de vente en ligne.

L'opération envisagée n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence

L'opération entraîne la présence simultanée des enseignes sur plusieurs zones géographiques dans le secteur de la distribution au détail de vêtements, d'accessoires et de chaussures pour femme. Néanmoins il ressort de l'instruction que les parts de marché cumulées de la nouvelle entité resteront très limitées, celles-ci faisant face à de nombreux concurrents sur les zones concernées.

L'Autorité, qui a pu écarter tout problème de concurrence, a donc autorisé l'opération sans conditions.

DÉCISION 21-DCC-09 DU 19 JANVIER 2021

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe Jott par la société L Catterton Europe

Consulter le texte de la décision

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail